

Délibération n°1
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023.

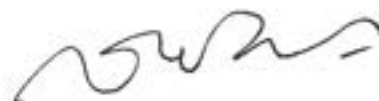
NOMBRE DE VOIX : **21**

- POUR : **21**
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 13 décembre 2023

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU



PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU
19 OCTOBRE 2023

**Relevé des décisions prises
par le Conseil d'Administration
du 19 octobre 2023**

	Unanimité	Pour	Contre	Abstention
1. Election du Vice-Président Étudiant → Election du Vice-Président Etudiant Madame Pheakdey TOUCH : 17 Blanc : 0				
2. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023	X	17		
3. Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2023		13		4
4. Redécoupage et échange de parcelles avec la Métropole du Grand Nancy	X	17		
5. Suspension des mesures d'expulsion pendant la trêve hivernale 2023-2024	X	17		
6. Délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général	X	17		
7. Tarifs de mise à disposition de salles	X	17		
8. Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents du CROUS Lorraine	X	17		
9. Concessions de logement	X	17		

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Membres délibérants	Titulaires	Suppléants	Procuration
Madame Véronique PERDEREAU – Rectrice Déléguée pour l'ESRI	Présente		
Représentants de l'Etat choisis par Madame la Préfète			
Monsieur Nicolas DOMANGE - SGARE			M. PIERRON
Monsieur Joan ORCIER – ARS			M. PIERRON
Madame Claire ANTONY - DRAC			Mme la Rectrice
Monsieur Christophe NOEL - DRAAF	-	-	-
Madame Sophie NAUDIN - DREAL			Mme La Rectrice
Monsieur Sébastien BORGES - DRAJES			Mme DEL GENINI
Représentants des Etudiants			
Madame Elisa KERMOUCH – UNEF	-	-	-
Madame Natacha BAURE – UNEF	-	-	-
Monsieur Raphaël VERSTRAETEN - UNEF	-	-	-
Madame Pheakdey TOUCH – FÉDÉLOR	Présente		
Madame Elisa MANGEOLLE – FÉDÉLOR	Présente		
Madame Léa RUIZ – FÉDÉLOR	Présente		
Madame Anna CHAMPEAUX – FÉDÉLOR	-	-	-
Représentants des Personnels – Ouvriers			
Madame Nacira HARCHOUCHE – CGT		Mme CHARBONNIER	
Monsieur Éric MUNCH – CGT	Présent		
Représentants des Personnels – Administratifs			
Monsieur Moulay-Hassan ALAOUÏ – UNSA - A&I	Présent		
Présidents d'Etablissements d'Enseignement Supérieur			
Madame Hélène BOULANGER – Présidente de l'Université de Lorraine		M. DEGOTT	
Monsieur Stéphane FONTAINE – Directeur de l'ENSAM			Mme DEL GENINI
Représentants des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale			
Madame Sabrina BENMOKHTAR – Conseillère Métropolitaine de la Métropole du Grand Nancy	-	-	-
Monsieur Marc SCIAMANNA – Conseiller Métropolitain de Metz Métropole	-	-	-
Madame Elisabeth DEL GENINI – Conseillère Communautaire à la Ville d'ÉPINAL	Présente		
Madame Émilie BUBEA – Conseillère Municipale à la Ville de LONGWY	-	-	-
Personnalités désignées en raison de leur compétence			
Madame Romane MAYER – Représentante de l'Association Rêves Jeunes	-	-	-
Monsieur Jules FERBER – Vice-Président Etudiant de l'Université de Lorraine	Présent		
Madame Christelle KIRCHSTETTER – Directrice Générale de l'ENSAD	-	-	-
Monsieur Serge PIERRON – Ancien Directeur des CROUS de Créteil et Versailles	Présent		
Représentant de la Région Grand Est			
Monsieur François GROSDIDIER, Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	-	-	-
TOTAL	9	2	6

Est présente, au titre du Contrôle Budgétaire en Région :

Madame Carole SKONIECZNY, Adjointe au Contrôleur Budgétaire en Région – Direction Régionale des Finances Publiques Région Grand Est et Département du Bas-Rhin

Sont présents, à titre consultatif :

Monsieur Frédéric LÉONARD, Directeur Général – CROUS Lorraine

Monsieur Prosper THIRY, Agent Comptable – CROUS Lorraine

Sont invités et présents :

Madame Anne COLSON, Directrice Adjointe – CROUS Lorraine

Madame Salima BENICHO, Directrice de Cabinet – CROUS Lorraine

Monsieur Joël CREPIN, Directeur du Patrimoine – CROUS Lorraine

Secrétariat de séance :

Monsieur Antoine BALTHAZARD, Chargé des Affaires Générales et Juridiques – CROUS Lorraine

Ordre du jour

1. Élection du Vice-Président Étudiant
2. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023
3. Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2023
4. Redécoupage et échange de parcelles avec la Métropole du Grand Nancy
5. Suspension des mesures d'expulsion pendant la trêve hivernale 2023-2024
6. Délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général
7. Tarifs de mise à disposition de salles
8. Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents du CROUS Lorraine
9. Concessions de logement

Madame la Rectrice, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, le jeudi 19 octobre 2023 à 9h15.

Madame la Rectrice, avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, précise que Monsieur SPIEGEL a été invité à s'exprimer en début de séance, à la suite de la perte de sa qualité d'étudiant, qui a pour conséquence de mettre un terme à ses fonctions de Vice-Président Étudiant du CROUS Lorraine.

Monsieur SPIEGEL explique qu'il ne peut plus occuper les fonctions de Vice-Président Étudiant du CROUS Lorraine, puisqu'il a perdu sa qualité d'étudiant à la suite de la réussite d'un concours au sein de la fonction publique de l'Etat. Il occupe depuis le 2 octobre 2023, les fonctions de Chargé de la politique de la ville à la Préfecture de Moselle.

Monsieur SPIEGEL rappelle qu'il a été élu à 2 reprises Vice-Président Étudiant du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine. Pendant ces 4 années, il a représenté les étudiants et espère avoir contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie, par ses différentes actions :

- participation aux commissions Culture-ActionS,
- don de protections périodiques à des associations étudiantes du territoire Lorrain,
- distribution de courses aux résidents pour permettre de réduire l'utilisation du plastique,
- nombreux sujets abordés conjointement avec Madame TOUCH, à l'occasion des réunions mensuelles organisées avec la Direction Générale du CROUS Lorraine, tels que la nécessité de signer davantage de conventions d'agrément dans le domaine de la restauration, afin de permettre aux étudiants des sites délocalisés de bénéficier également de la tarification sociale,
- discussions autour de la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Monsieur SPIEGEL précise que pendant cette période, il a été membre des jurys du « tremplin musical pulsation », du concours national du théâtre étudiant. Il a également participé à la fête de l'Europe, à l'inauguration du city-stade de Longwy, à l'inauguration de la Résidence Universitaire de l'Île du Saulcy. Il rappelle avoir été lui-même, pendant plusieurs années, résident de la Résidence Universitaire de l'Île du Saulcy et sait combien le CROUS Lorraine est attentif aux conditions de vie des étudiants.

Monsieur SPIEGEL ajoute que cela a également été l'occasion, pour lui, de se réorienter vers l'administration publique après un cursus universitaire en langue allemande. Il se dit convaincu de l'utilité des services publics qui lui ont apporté de nombreuses connaissances et compétences, lesquelles ne sont pas étrangères à sa réussite au concours d'entrée de la fonction publique de l'Etat.

Monsieur SPIEGEL remercie les étudiants pour leur confiance ainsi que les membres du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, pour lui avoir permis de vivre cette expérience si enrichissante, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Monsieur SPIEGEL remercie Monsieur LÉONARD pour la qualité de leurs échanges, et pour avoir été à l'écoute des propositions des étudiants.

Monsieur SPIEGEL remercie Madame la Rectrice pour l'avoir autorisé à prendre la parole à l'occasion de ce Conseil d'Administration.

Monsieur SPIEGEL remercie Madame TOUCH avec laquelle il a eu le plaisir de travailler. Ils sont la preuve qu'il est possible de faire avancer les projets, bien qu'ils ne soient pas issus de la même organisation étudiante.

Monsieur SPIEGEL remercie l'ensemble des personnels du CROUS Lorraine, avec lesquels il a pu travailler et discuter en toute confiance.

Monsieur SPIEGEL conclut son intervention en souhaitant bonne chance à son successeur et en lui rappelant le rôle important qu'est celui du Vice-Président Étudiant au Conseil d'Administration du CROUS, dans la défense des intérêts des étudiants.

Madame la Rectrice remercie Monsieur SPIEGEL avec qui elle a travaillé cette dernière année. Elle rappelle qu'elle préside les Conseils d'Administrations des trois CROUS de la Région Grand Est et, à ce titre, souligne qu'il a été un Vice-Président Étudiant exemplaire. Elle ajoute que le témoignage de Monsieur SPIEGEL démontre l'intérêt de l'engagement étudiant, lequel permet, par le relais qu'il constitue auprès d'un établissement comme le CROUS Lorraine, de mieux comprendre les attentes des usagers et ainsi, de mieux répondre à leurs besoins.

Madame la Rectrice félicite Monsieur SPIEGEL pour la réussite à son concours et lui souhaite un bon début de carrière dans la fonction publique.

Monsieur LÉONARD félicite et remercie Monsieur SPIEGEL pour son investissement dans l'exercice de ses fonctions de Vice-Président Étudiant du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine et pour la qualité de leurs échanges. Son action, en tant que Vice-Président Étudiant, a permis au CROUS Lorraine, par le relais qu'il a constitué, de proposer des dispositifs visant à améliorer les conditions de vie étudiante.

Monsieur SPIEGEL, après son intervention, quitte la séance du Conseil d'Administration.

Monsieur BALTHAZARD énumère les pouvoirs donnés par des membres du Conseil d'Administration à des membres présents ayant voix délibérative, à l'ouverture de la séance :

- ✓ Monsieur Nicolas DOMANGE, Adjoint au SGARE de la Région Grand Est donne pouvoir à Monsieur Serge PIERRON,
- ✓ Monsieur Joan ORCIER, Délégué Territorial de Meurthe et Moselle de l'ARS, donne pouvoir à Monsieur Serge PIERRON,
- ✓ Madame Claire ANTONY, Chargée de mission Enseignement Supérieur de la DRAC donne pouvoir à Madame la Rectrice,
- ✓ Madame Sophie NAUDIN, Cheffe du Pôle « Habitat et Logement » de la DREAL Grand Est, donne pouvoir à Madame la Rectrice,
- ✓ Monsieur Sébastien BORGES, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports Chef de Pôle JEPVA de la DRAJES, donne pouvoir à Madame Elisabeth DEL GENINI,
- ✓ Monsieur Stéphane FONTAINE, Directeur de l'ENSAM, donne pouvoir à Madame Elisabeth DEL GENINI.

Monsieur BALTHAZARD ajoute que 3 autres pouvoirs ont été donnés à des membres qui ne sont pas présents et que pour cette raison, ils ne pourront pas être comptabilisés à l'occasion du vote des délibérations.

- ✓ Madame Emilie BUBEA, Adjointe à la Jeunesse de la Mairie de LONGWY, donne pouvoir à Madame Sandrine GERARD,
- ✓ Madame Christelle KIRCHSTETTER, Directrice Générale de l'ENSAD de Nancy, donne pouvoir à Madame Sabrina BENMOKHTAR,
- ✓ Monsieur Marc SCIAMANNA, Vice-Président Eurométropole de METZ, donne pouvoir à Madame Sandrine GERARD.

Monsieur BALTHAZARD indique qu'à l'ouverture de la séance :

- 11 membres ayant voix délibérative sont présents,
- 6 pouvoirs sont donnés à des membres présents ayant voix délibérative.

1/ Election du Vice-Président Étudiant

Monsieur LÉONARD annonce qu'en raison de la perte de la qualité d'étudiant de Monsieur SPIEGEL, Vice-Président Étudiant, réélu en mars 2022, à l'occasion de l'installation du Conseil d'Administration issue des élections des représentants étudiants de décembre 2021, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président Étudiant.

Monsieur LÉONARD précise qu'en amont à cette séance du Conseil d'Administration, chaque représentant titulaire a été informé de la possibilité de déclarer sa candidature à cette élection et de communiquer une profession de foi. A ce jour, le CROUS Lorraine n'a été destinataire que d'une seule candidature, celle de Madame TOUCH. La profession de foi communiquée par cette dernière a été intégrée aux documents préparatoires dont a été destinataire chaque administrateur.

Monsieur LÉONARD invite Madame TOUCH à présenter son projet pendant une dizaine de minutes.

Madame TOUCH rappelle qu'elle est engagée depuis 7 ans, au sein des instances de l'enseignement supérieur lorrain, qu'elle est issue de la liste « Bouge ton CROUS avec Fédélor et tes associations », première organisation représentative étudiante de Lorraine. Ses engagements n'ont pas trop évolué depuis sa dernière candidature à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine en mars 2022. Elle rappelle avoir eu différents engagements comme représentante des étudiants au sein de différents Conseils d'Administration comme celui de l'Université de Lorraine mais également, être engagée dans le secteur associatif, puisqu'elle a assuré auprès de Fédélor, les fonctions de Vice-Présidente en charge des AGORAé (épiceries sociales et solidaires). Elle a également assuré les fonctions de Présidente de Fédélor durant deux années. Elle est également engagée auprès de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire).

Madame TOUCH souhaite présenter les 3 axes prioritaires sur lesquels elle interviendrait en cas d'élection à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine :

- Le premier axe consiste à rassembler l'ensemble des acteurs du CROUS Lorraine, c'est-à-dire les personnels, les usagers en passant par les élus étudiants, les organisations représentatives étudiantes, mais aussi les associations étudiantes présentes sur le territoire, les acteurs de l'enseignement supérieur ainsi que les collectivités territoriales, afin d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées par les usagers et les personnels en vue de développer les actions qui permettront d'y répondre.
- Le deuxième axe consiste à établir un lien de confiance avec les personnels, notamment en mettant en place un dialogue avec eux, afin de comprendre les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés pour répondre à certains besoins des usagers.
- Le troisième axe a vocation à répondre aux besoins des étudiants sur les différentes missions du CROUS Lorraine, notamment par le biais du recensement des problématiques rencontrées sur le terrain et qui sont remontées à l'occasion des rendez-vous mensuels avec la Direction Générale du CROUS Lorraine. Actuellement, ces recensements sont effectués en prenant contact avec les associations étudiantes et les élus mais elle souhaite également pouvoir réaliser ces recensements directement auprès des étudiants en résidence.

Madame TOUCH souhaite également mettre à l'ordre du jour, la question de la gestion par le CROUS Lorraine, du financement des bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales.

Monsieur LÉONARD précise que s'agissant de la question des bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales, le CROUS est plutôt favorable à ce que cette gestion soit déléguée aux CROUS, mais que d'autres acteurs doivent donner leur accord. Ces bourses sont en principe gérées par les Régions et seulement quelques Régions ont, pour l'heure, accepté de déléguer cette gestion à des CROUS.

Madame TOUCH précise qu'elle a déjà eu l'occasion d'évoquer cette question avec le Vice-Président de la Région Grand Est qui n'y serait pas opposé.

Madame DEL GENINI, en sa qualité de Vice-Présidente de la Région Grand Est, propose de faire un point sur ce sujet, notamment avec Madame DEBORD, Première Vice-Présidente de la Région Grand Est et s'engage à revenir vers le Directeur Général du CROUS Lorraine, pour lui faire part de la position de la Région Grand Est.

Madame TOUCH, concernant l'aspect culturel, fait remarquer que récemment, le CROUS Lorraine a multiplié les initiatives qui ont été relayées par de nombreuses actions de communication. Elle rappelle que les étudiants et les associations peuvent formuler des demandes de subventions qui sont examinées par la Commission Culture-ActionS. Elle souhaiterait que des formations soient proposées pour aider les étudiants à bénéficier de ces subventions.

Madame TOUCH ajoute qu'en ce qui concerne la restauration, elle souhaiterait développer les actions en cohérence avec les valeurs des étudiants, notamment renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Madame la Rectrice remercie Madame TOUCH pour sa présentation et propose aux administrateurs de l'interroger.

Monsieur MUNCH informe le Conseil d'Administration qu'il serait ravi de travailler avec Madame TOUCH car elle a déjà pu montrer aux administrateurs son implication et sa détermination.

Madame La Rectrice, constatant l'absence de nouvelle question, propose de passer au vote.

Les administrateurs votent les uns après les autres, dans des conditions permettant d'assurer la confidentialité. Monsieur LÉONARD et Monsieur BALTHAZARD procède à un dépouillement public.

Monsieur BALTHAZARD proclame les résultats de l'élection du Vice-Président du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine :

- | | |
|------------------|----|
| - Madame TOUCH : | 17 |
| - Blancs : | 0 |

Madame TOUCH est élue Vice-Présidente Étudiant du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023

Madame la Rectrice demande s'il y a, s'agissant du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023, des demandes de corrections ou de clarifications.

Madame la Rectrice, constatant que le procès-verbal n'appelle aucune remarque, soumet celui-ci au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023 est mis au vote et approuvé par 17 voix POUR
--

3/ Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2023

Monsieur LÉONARD explique que ce budget rectificatif n°3 se fonde sur la consommation constatée au 1^{er} septembre 2023 et la programmation des recettes et des dépenses, en tenant compte des évolutions envisagées qui intègrent des actions et des modifications connues, telles que les mesures Guereni, qui ont été, en partie, intégrées dans ce budget rectificatif.

Monsieur LÉONARD affirme que le CROUS Lorraine a la volonté d'établir un budget rectificatif sincère qui s'inscrit dans la politique budgétaire du CROUS Lorraine. Il rappelle que les budgets rectificatifs ne doivent inscrire que les dépenses et recettes non prévisibles et urgentes et donc par définition, non inscrites au budget initial.

Monsieur LÉONARD précise que la maîtrise du déficit budgétaire est une priorité de ce budget rectificatif n°3. Le budget initial de l'exercice 2024 intégrera toutes les dépenses connues à terme, alors que les budgets rectificatifs intègrent, quant à eux, les dépenses urgentes et non prévisibles.

Monsieur LÉONARD indique que :

- la consommation des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) est en augmentation, notamment pour les dépenses de personnels, par rapport au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023 et du compte financier, à hauteur de +1,18%,
- les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023, particulièrement en ce qui concerne les denrées alimentaires,
- pour les dépenses d'investissement, elles ont fait l'objet d'une revue, opération par opération,
- pour les dépenses de personnels, elles sont cohérentes avec le document prévisionnel de gestion des crédits de personnel, des emplois ainsi que de la masse salariale.

Monsieur LÉONARD précise que, en matière de programmation, des difficultés ont été rencontrées en raison du défaut de factures, notamment liées à la mise en œuvre du dispositif du bouclier énergétique, ce qui entraîne une sous-consommation. Par ailleurs, la programmation a également tenu compte d'une analyse des investissements sur les exercices 2019 à 2023, qui démontre que le CROUS Lorraine n'a jamais consommé la totalité des dépenses programmées au budget initial. Il indique qu'il n'est pas satisfaisant de constater des budgets surévalués en investissement au budget initial. Le CROUS Lorraine veillera, au prochain budget initial, à ce que les prévisions d'investissement soient mieux ajustées, ce qui n'est pas un exercice facile dans la conjoncture actuelle.

Monsieur LÉONARD note que le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 :

- est marqué par une augmentation des autorisations d'engagement à hauteur de 1 077 489 € dont 500 000 € relevant des dépenses de personnels au titre de l'augmentation du point, des mesures Guerini, de l'action sociale du CROUS Lorraine qui a été revalorisée au bénéfice des agents, de 700 000 € au titre des denrées alimentaires qui sont en augmentation de 10%,
- est marqué par une diminution de la consommation des crédits de paiement à hauteur de 2 219 000 €,
- est marqué en recettes, par une diminution des recettes fléchées et des recettes propres de 1 202 331 €, qui s'explique par un effet technique lié à la décision du CROUS de passer d'une perception des loyers d'un terme à échoir à un terme échu,
- se traduit par une réduction du déficit du solde budgétaire de 1 017 457 € qui s'établit en négatif à 6 948 486 €. Il rappelle que l'année passée, le CROUS Lorraine constatait un solde budgétaire positif à hauteur de 6 500 000 €, qui s'expliquait par des restes à payer reportés sur l'exercice suivant.

Monsieur LÉONARD indique qu'il résulte du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 :

- un compte de résultat qui s'établit à - 709 884 € soit une réduction de 1 327 392 €,
- une insuffisance d'auto-financement qui se réduit et s'établit à hauteur de - 219 784 €,
- une diminution de la variation du fonds de roulement,
- une réduction du prélèvement sur la trésorerie.

Monsieur LÉONARD conclut que le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 intègre des éléments techniques tels que la modification du terme des loyers, des modifications d'ordre réglementaire (personnels, masse salariale), une augmentation des dépenses en lien avec la conjoncture, notamment concernant les fluides et les denrées alimentaires.

Monsieur LÉONARD informe le Conseil d'Administration que le CROUS Lorraine n'avait pas la capacité de modéliser, avec précision, l'évolution des dépenses de personnels, notamment dans le contexte d'application des mesures Guerini, ce qui implique que des ajustements de la masse salariale seront nécessaires au budget rectificatif n°4 de l'exercice 2023.

Monsieur LÉONARD rappelle que le CROUS Lorraine s'est engagé dans une démarche volontaire de développement de son contrôle interne et financier, notamment sur le volet du contrôle interne budgétaire. En ce sens, le CROUS Lorraine a recruté une alternante en Master II, Madame MOUSSET, avec pour mission de développer deux référentiels relevant du contrôle interne :

- un référentiel de contrôle sur les recrutements et la mise en paiement,
- et un référentiel de contrôle sur la fiabilité et sur la solidité des programmations budgétaires.

Monsieur LÉONARD précise qu'il a également été confié à Madame MOUSSET, une mission concernant le contrôle sur l'intégration des étudiants en résidence en dehors du dispositif du tour logement.

Monsieur LÉONARD en déduit, sous couvert de l'avis du Contrôleur Budgétaire en Région, que le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 est un budget maintenu, totalement assumé et qui permet de garantir la soutenabilité de l'établissement.

Madame la Rectrice invite Madame SKONIECZNY, adjointe au Contrôleur Budgétaire en Région, à prendre la parole.

Madame SKONIECZNY donne lecture de l'avis de soutenabilité pour le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023.

→ S'agissant de la situation budgétaire :

Madame SKONIECZNY salue l'effort de sincérité mené à travers les différents budgets rectificatifs et notamment le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023, sur le volet investissement en particulier puisque le décret GBCP impose de recalibrer les investissements en fin d'exercice pour pouvoir les rouvrir au budget initial N+1. Cet effort de sincérité est également souligné via le prisme du développement au CROUS Lorraine, du contrôle interne et budgétaire.

Madame SKONIECZNY informe que le déficit budgétaire s'atténue à l'occasion du budget rectificatif n° 3 de l'exercice 2023, en raison des déterminants évoqués par Monsieur le Directeur Général, qui conduit à une augmentation du niveau de trésorerie de 2,5 millions d'euros qui se situe à un niveau de trésorerie favorablement orienté de 4,5 mois de dépenses de fonctionnement, contre 4 mois au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023.

Madame SKONIECZNY indique que la part de la trésorerie fléchée représente 30 % de la trésorerie globale, la trésorerie disponible pour l'établissement s'élève à près de 3 mois de dépenses de fonctionnement.

Madame SKONIECZNY ajoute que la situation est également favorable concernant la soutenabilité pluriannuelle avec un niveau de trésorerie d'environ 3 mois de dépenses de fonctionnement, hors bailleurs sociaux.

→ S'agissant de la situation patrimoniale :

Madame SKONIECZNY indique que le résultat déficitaire à l'occasion du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023 s'atténue sous l'effet d'une augmentation des charges inférieure à l'évolution des produits.

Madame SKONIECZNY précise que l'insuffisance d'autofinancement varie selon les mêmes déterminants liés à l'évolution du résultat.

Madame SKONIECZNY ajoute que le prélèvement sur fonds de roulement varie légèrement à la hausse, la baisse des financements étant supérieure à la baisse de l'investissement programmé.

Madame SKONIECZNY note que le fonds de roulement reste cependant à un niveau conforme aux attendus de 2,3 mois de dépenses de fonctionnement, soit 70 jours.

→ S'agissant de la soutenabilité du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023 :

Madame SKONIECZNY donne ses conclusions :

- Soutenabilité annuelle : favorable, en raison des niveaux de fonds de roulement et de trésorerie globalement conformes aux attendus et favorablement orientés.
- Soutenabilité infra annuelle : favorable, le niveau le plus bas de trésorerie se situant à près de 4 mois de fonctionnement.
- Soutenabilité pluriannuelle : favorable au vu des dépenses pluriannuelles programmées dans le tableau 9.

En conclusion :

Madame SKONIECZNY informe les administrateurs que le Contrôleur Budgétaire en Région émet un avis favorable.

Madame COLSON précise que l'équipe budget collabore activement avec Madame MOUSSET, pour la mise en place du contrôle interne budgétaire et pour se faire, s'appuie sur un document sur lequel le Conseil d'Administration a déjà été amené à se prononcer en 2022. Afin d'affiner la programmation budgétaire, Madame MOUSSET assiste aux différents entretiens budgétaires qui sont menés avec chaque Unité de Gestion et chaque services dépensiers.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions sur la présentation du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023.

Madame MANGEOLLE indique que les élus Fédélor, déplorent, comme depuis plusieurs années, le manque d'investissement dans le réseau des œuvres, dont le CROUS Lorraine fait partie. Elle ajoute que ce budget rectificatif déficitaire en est une énième preuve même s'il est en amélioration.

Madame MANGEOLLE indique que les élus Fédélor savent et voient les efforts menés par le CROUS Lorraine, ils ne le tiennent pas responsable de ce sous-investissement et le remercient d'ailleurs d'essayer coûte que coûte de maintenir la qualité des services pour les étudiants.

Madame MANGEOLLE précise que les élus Fédélor s'abstiendront à l'occasion du vote du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2023.

Madame la Rectrice, en sa qualité de représentante de l'Etat, rappelle que s'agissant du budget 2024, 1/2 milliard a été positionné pour la vie étudiante dans l'optique de soutenir fortement l'activité restauration puisque le dispositif du repas à 1€ est maintenu, pas seulement pour les étudiants boursiers mais également pour les étudiants en situation de précarité. Elle rappelle que les étudiants en difficulté ne doivent pas hésiter à solliciter les CROUS qui sont en mesure de leur octroyer des aides d'urgence.

Madame la Rectrice ajoute que le budget 2024 est également marqué par un gros effort en matière de réhabilitation et de construction de nouveaux logements d'ici la fin du quinquennat, dans des proportions considérables.

Madame la Rectrice rappelle également la mise en œuvre de la réforme des bourses, fortement portée par la ministre de l'enseignement supérieur et qui permet à beaucoup plus d'étudiants de bénéficier du système de bourses. Ainsi, une première évaluation fait état de plus de 35 000 boursiers supplémentaires.

Monsieur LÉONARD indique que s'agissant du CROUS Lorraine, il y a peu d'évolution du nombre de boursiers et que cela s'explique par un développement important de l'alternance en région Lorraine.

Madame la Rectrice précise que les alternants ont le statut de salarié et à ce titre, ne sont pas éligibles au système des bourses.

Madame la Rectrice rappelle qu'est également intervenue, une revalorisation des échelons du système des bourses.

Madame la Rectrice ajoute que, même si localement, les CROUS font face à des difficultés liées à l'augmentation du coût des fluides et des denrées alimentaires, l'Etat assure un soutien important.

Madame la Rectrice souhaite, s'agissant du chantier de la concertation sur la vie étudiante, rappeler qu'un diagnostic a pu être établi grâce aux ateliers, enquêtes et multiples rencontres. Un bilan a été transmis au ministère avant l'été. Le ministère est en cours d'examen des remontées territoriales afin de déterminer les moyens qui doivent être mobilisés au niveau national. En parallèle à ce travail à l'échelle nationale, un travail à l'échelle territoriale (Grand Est) se poursuit, en partenariat avec la Région, très active sur le sujet.

Madame la Rectrice indique qu'elle va entamer, à la rentrée des vacances de la Toussaint, une tournée des territoires qui va l'amener vers des villes plus petites, dites d'équilibre. Elle rappelle avoir déjà rencontré Madame DEL GENINI à Epinal, elle a également eu l'occasion d'aller à Bar-le-Duc et ira prochainement à Verdun. L'idée est d'échanger avec les élus mais aussi de s'adresser au tissu économique, afin de déterminer comment les acteurs présents sur le terrain répondent aux besoins des étudiants. Cette démarche a également vocation à porter la parole des étudiants car il y a parfois un décalage entre les actions portées par les acteurs locaux et celles attendues par les étudiants. Elle souhaite que les moyens qui seront déployés le soient de la manière la plus appropriée.

Madame la Rectrice informe que la Région est mobilisée sur la question de la vie étudiante mais plutôt que de répondre par des mesures générales, souhaite répondre par des mesures ciblées en fonction des spécificités de chaque territoire.

Madame la Rectrice ajoute que cette démarche inclura également une réflexion sur l'utilisation des fonds CVEC, dans une optique de véritable amélioration de la vie étudiante.

Madame la Rectrice précise qu'elle tiendra régulièrement informés les membres du Conseil d'Administration sur l'avancée de sa démarche.

Monsieur LÉONARD rappelle qu'à l'occasion de l'inauguration de la Résidence Universitaire Monbois Libération, le CNOUS a annoncé espérer pouvoir octroyer au CROUS Lorraine, les fonds qui permettraient la réhabilitation complète de la Résidence Universitaire de Saurupt, pour un montant d'opération estimé à 25 000 000 €, avec pour objectif la remise à neuf de 480 logements de 9 m², tout en élevant le standard des logements proposés, notamment en matière de transition écologique.

Madame la Rectrice note un contexte de mobilisation générale sur la question de la vie étudiante.

Monsieur DEGOTT informe que de nombreuses initiatives sont prises au niveau des établissements, avec la mise en place, par exemple, du dispositif des zones de gratuité, qui a été très apprécié. Il évoque également les mesures prises en matière culturelle avec la mise en place du billet de théâtre à 1 € pour l'espace Bernard-Marie Koltes à Metz.

Monsieur DEGOTT rappelle que l'Etat et les Etablissements sont très impliqués sur la question de la vie étudiante et que les représentants étudiants sont naturellement dans leur rôle, lorsqu'ils sollicitent les différents acteurs, en vue d'obtenir encore plus de moyens.

Madame la Rectrice explique avoir informé le Président de la Région Grand Est de l'utilité de soutenir les étudiants dans la création d'une communauté étudiante Grand Est qui favoriserait, en son sein, l'échange entre les associations étudiantes qui sont engagées sur le territoire.

Madame TOUCH rappelle qu'il existe un regroupement des fédérations du Grand Est, la FEGE (Fédération Étudiante du Grand-Est) à laquelle participe, entre autres, Fédélor pour la Lorraine, INTERCampus pour la Champagne Ardenne.

Madame la Rectrice précise qu'elle a demandé à la Région Grand Est d'allouer des moyens permettant à ces regroupements, de développer des actions.

Madame CHARBONNIER souhaite avoir des précisions sur le dispositif « zone de gratuité » évoqué par Monsieur DEGOTT, dans une intervention précédente.

Monsieur DEGOTT indique que le 3 et 4 octobre, toutes les bibliothèques universitaires ont proposé aux personnels de l'Université de déposer, à destination des étudiants, des objets de la vie quotidienne, à savoir, de la vaisselle, du linge de maison, des jeux de société et des livres. Il note que cette opération a été un succès et qu'elle devrait être reconduite assez régulièrement.

Madame CHARBONNIER informe que dans les résidences universitaires, les étudiants se font mutuellement des dons.

Madame la Rectrice, en l'absence de nouvelles questions, rappelle que 4 tableaux (tableau des emplois, tableau des autorisations budgétaires, tableau d'équilibre financier, état de l'évolution de la situation patrimoniale) sont soumis au vote.

Le Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2023 est mis au vote et approuvé par 13 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.
--

4/ Redécoupage et échange des parcelles avec la Métropole du Grand Nancy

Monsieur LÉONARD rappelle que l'Etat met à disposition du CROUS Lorraine, pour l'exercice de ses missions, un ensemble immobilier comprenant des parcelles sur lesquelles ont été érigés la Résidence Universitaire Monplaisir ainsi que le Restaurant Universitaire Vélodrome.

Monsieur LÉONARD indique que la Métropole du Grand Nancy souhaite que soit procédé à un redécoupage des parcelles, en vue d'aboutir à un échange entre l'Etat et la Métropole du Grand Nancy, des parcelles dont le périmètre aura été redécoupé.

Monsieur LÉONARD ajoute que le CROUS Lorraine, en sa qualité d'utilisateur de la parcelle dont un redécoupage est envisagé, doit donner son accord à ce projet de redécoupage et d'échange de parcelles qui sera formalisé entre l'Etat et la Métropole du Grand Nancy.

Monsieur CRÉPIN précise que le périmètre cadastral de cette mise à disposition a été formalisé par une convention d'utilisation aux termes de laquelle il est mentionné que la parcelle non bâtie située à Nancy section BR n°499 a été remise au CROUS Lorraine. Cette parcelle permet ainsi l'accès au Restaurant Universitaire Vélodrome depuis le boulevard des aiguillettes.

Monsieur CRÉPIN explique que le projet de redécoupage et d'échange de parcelles tel qu'il est proposé par la Métropole du Grand Nancy, prévoit :

- la cession par l'Etat au profit de la Métropole du Grand Nancy, d'un périmètre de l'actuelle parcelle BR n°499, en échange de la cession par la Métropole du Grand Nancy à l'Etat de deux périmètres de l'actuelle parcelle BR n°519,
- la cession par la Métropole du Grand Nancy à l'Etat, à titre de régularisation, d'une emprise sur laquelle le Restaurant Universitaire Vélodrome empiète.

Monsieur CRÉPIN ajoute que compte tenu de l'absence d'incidence de ce projet de redécoupage et d'échange de parcelles sur l'exercice de ses missions par le CROUS Lorraine, il est proposé au Conseil d'Administration du CROUS Lorraine de donner son accord au projet de redécoupage et d'échange de parcelles.

Madame la Rectrice souhaite avoir des précisions concernant le périmètre des parcelles qui seront redécoupées avant d'être échangées.

Monsieur CRÉPIN indique que le redécoupage de parcelles et l'échange qui en suivra, viennent, d'une certaine manière, régulariser la situation existante, à savoir que le CROUS Lorraine utilise déjà pour les besoins de son activité, le périmètre des parcelles, objet de l'échange.

Monsieur BALTHAZARD ajoute que le découpage initial des parcelles sur ce site, ne correspond plus forcément à l'utilisation qui en est faite par les différents utilisateurs présents et que le redécoupage proposé permettra une mise en cohérence du plan cadastral avec l'utilisation actuelle des parcelles.

Monsieur LÉONARD précise que ce redécoupage et cet échange seront bénéfiques au CROUS Lorraine, puisque le périmètre des parcelles mis à disposition sera élargi.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Madame la Rectrice, constatant que le projet de redécoupage et d'échange de parcelles avec la Métropole du Grand Nancy n'appelle aucune autre remarque, la soumet au vote.

Le redécoupage et l'échange de parcelles avec la Métropole du Grand Nancy sont approuvés par 17 voix POUR

5/ Suspension des mesures d'expulsion pendant la trêve hivernale 2023-2024

Monsieur LÉONARD introduit ce point en rappelant que le réseau des CROUS a été dernièrement, sous les feux de l'actualité, concernant les procédures d'expulsion visant les occupants des logements en résidences universitaires gérées par les CROUS.

Monsieur LÉONARD rappelle que l'occupant d'un logement en résidence universitaire géré par les CROUS, ne bénéficie pas de la trêve hivernale telle qu'elle est issue des textes applicables aux bénéficiaires d'une location dans le parc privé.

Monsieur LÉONARD ajoute que, en 2019, le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine a voté une délibération aux termes de laquelle, il a été acté que le CROUS Lorraine ne procéderait plus à des mesures d'expulsion prises par le juge administratif pendant la période de trêve hivernale, sauf pour les cas de troubles à l'ordre public et de comportements non compatibles à la vie en résidence.

Monsieur LÉONARD propose au Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, de se prononcer à nouveau sur cette mesure afin de réaffirmer la position du CROUS Lorraine de ne pas procéder, pendant la période de trêve hivernale, à des mesures d'expulsion prise par le juge administratif.

Monsieur LÉONARD ajoute, par ailleurs, qu'une telle délibération sera dorénavant, soumise au vote, chaque année, comme c'est le cas, pour la liasse de gestion locative, qui a une portée annuelle.

Monsieur LÉONARD informe le Conseil d'Administration que ces dernières années, le CROUS Lorraine n'a procédé à aucune expulsion.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Monsieur MUNCH interroge concernant le périmètre de cette mesure, à savoir si elle s'applique à tout étudiant, y compris ceux accueillis dans le cadre de la convention conclue avec le Département 54.

Monsieur BALTHAZARD précise que cette mesure s'applique à tout usager qui accède à un logement géré par le CROUS Lorraine.

Madame MANGEOLLE remercie le CROUS Lorraine pour sa transparence sur cette question.

Madame la Rectrice, constatant que la suspension des mesures d'expulsion pendant la période de trêve hivernale 2023-2024 n'appelle aucune autre remarque, la soumet au vote.

La suspension des mesures d'expulsion pendant la période de trêve hivernale 2023-2024 est approuvée par 17 voix POUR
--

6/ Délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général

Monsieur LÉONARD rappelle que la délégation de pouvoirs actuellement en vigueur, a été approuvée par le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, en sa séance du 14 octobre 2020.

Monsieur LÉONARD précise que l'idée de soumettre une nouvelle délégation de pouvoirs au vote du Conseil d'Administration, est de permettre à ce dernier, d'avoir une vision précise de ses compétences et des conditions dans lesquelles il donne délégation au Directeur Général du CROUS. La délégation de pouvoirs soumise au vote des administrateurs a été rédigée de façon à permettre au Directeur Général du CROUS de Lorraine de préserver sa capacité opérationnelle.

Monsieur LÉONARD rappelle que s'agissant de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'Administration, le 14 octobre 2020, celle-ci était donnée au Directeur Général du CROUS Lorraine, pour l'attribution des marchés jusqu'à concurrence de 300 000 €. Ce seuil étant rapidement atteint, et dans l'optique de futures réhabilitations, notamment celle de la Résidence Universitaire de Saurupt, il est proposé de porter ce seuil à 500 000 €. Il ajoute que cette modification n'a pas d'impact sur le seuil qui déclenche la saisine du Contrôleur Budgétaire en Région, qui reste à 300 000 €.

Monsieur LÉONARD ajoute que s'agissant du seuil d'acceptation des dons et legs, il est proposé de le fixer à 20 000 € contre 10 000 € actuellement. Concernant ce point, il rappelle que ces dernières années, les dons suivants ont été acceptés par le CROUS Lorraine :

- en 2021, un don par l'Université de Lorraine de 167 ordinateurs Lenovo et de 44 ordinateurs Toshiba,
- en 2021, un don par le Crédit Agricole de Lorraine de 20 000 € (validé en Conseil d'Administration du 24 juin 2021),
- en 2022, un don par l'Equipe de soins primaires de Nouvelle Calédonie de 1 350 €,
- en 2022, un don par le Crédit Mutuel de 3 300 €.

Monsieur LÉONARD rappelle qu'est également incluse dans cette nouvelle délégation, la possibilité pour le Directeur Général du CROUS Lorraine d'accorder des subventions au titre des projets financés par la CVEC, jusqu'à 10 000 € par bénéficiaire.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Madame la Rectrice, constatant que la délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général n'appelle aucune autre remarque, la soumet au vote.

**La délégation d'attributions du Conseil d'Administration
au Directeur Général est approuvée par 17 voix POUR**

7/ Tarifs de mise à disposition de salles

Monsieur LÉONARD rappelle qu'il appartient à chaque CROUS de définir les règles de mise à disposition à des tiers, de ses espaces collectifs.

Monsieur LÉONARD indique que le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine a déjà eu l'occasion de se prononcer sur les aspects de la politique de mise à disposition de salles, puisqu'en juin 2022, une première délibération a été votée pour autoriser le CROUS Lorraine à mettre à disposition, en contrepartie d'une redevance, certaines salles, par exemple, la salle du ciné-club à Saurupt.

Monsieur LÉONARD ajoute que cette dernière délibération ne lui octroie néanmoins pas la possibilité de mettre gracieusement des salles à disposition. Dans le cadre des bonnes relations que le CROUS Lorraine souhaite entretenir avec ses partenaires, une mise à disposition gracieuse peut se justifier et cela, dans le seul intérêt du CROUS Lorraine.

Monsieur LÉONARD ajoute que la nouvelle délibération soumise au vote des administrateurs prévoit la possibilité d'accorder des mises à disposition gracieuses.

Monsieur LÉONARD précise que la nouvelle délibération inclut également pour certaines salles, des fourchettes de tarifs, ce qui laissera une plus grande souplesse. Il rappelle que dernièrement un lycée a sollicité le CROUS Lorraine, afin de bénéficier d'un prêt de salle. La délibération actuellement en vigueur, ne prévoyait le prêt de cette salle, qu'en contrepartie d'une redevance de 600 €, jugée trop onéreuse par le demandeur, qui a préféré, finalement, décliner cette location.

Monsieur MUNCH demande si cette délibération permettra au Directeur Général de déroger aux redevances indiquées dans la grille tarifaire.

Monsieur LÉONARD répond par l'affirmative et précise que dans tous les cas, y compris dans l'hypothèse où il serait dérogé aux tarifs de la grille, une convention sera formalisée, laquelle visera la délibération soumise au vote du Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où cette délibération serait adoptée.

Madame MANGEOLLE constate que la grille tarifaire soumise au vote des administrateurs inclut des salles qui n'étaient, jusqu'alors, pas susceptibles d'être mises à disposition et se réjouit de l'élargissement du périmètre des salles qui pourront être louées, notamment aux associations étudiantes. Elle trouve également pertinent, la possibilité d'accorder des mises à disposition gracieuses, notamment au bénéfice d'associations étudiantes.

Monsieur BALTHAZARD rappelle que la détermination du tarif applicable suit la même logique que celui initialement adopté, afin de se conformer aux missions dévolues par les textes au CROUS Lorraine, c'est-à-dire de prioriser la mise à disposition au bénéfice des associations étudiantes (catégorie A), mais également de permettre une mise à disposition à des associations œuvrant à destination d'étudiants et des établissements d'enseignements supérieurs (catégorie B), et enfin à d'autres organismes publics, associations, sociétés privées (catégorie C).

Monsieur BALTHAZARD ajoute que cette nouvelle grille tarifaire est l'aboutissement d'un travail mené par le service « Culture et Vie de Campus » qui est rattaché à la Direction de la Vie Etudiante du CROUS Lorraine et qui assure le suivi des réservations de certaines des salles mentionnées dans la grille. Il ajoute que les associations étudiantes, au regard de la mission assurée par les CROUS, seront prioritaires dans l'accès à ces salles.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Madame la Rectrice, constatant que le point relatif aux tarifs de mise à disposition des salles n'appelle aucune autre remarque, le soumet au vote.

**Les tarifs de mise à disposition des salles sont approuvés
par 17 voix POUR**

8/ Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents du CROUS Lorraine

Monsieur LÉONARD rappelle qu'un arrêté est récemment paru concernant la fixation du taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents du CROUS Lorraine.

Monsieur LÉONARD informe que les établissements ont la faculté de déroger aux taux fixés dans cet arrêté, sous réserve d'approbation de cette dérogation par leur organe délibérant.

Monsieur LÉONARD rappelle que le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine avait accepté, à l'occasion de sa séance du 14 octobre 2020, de déroger aux taux fixés par l'arrêté alors en vigueur, en adoptant des taux de remboursement forfaitaire de 10 € supérieurs à celui de cet arrêté.

Monsieur LÉONARD propose aux administrateurs dorénavant, de s'aligner sur les taux fixés par le dernier arrêté publié, lequel a acté une revalorisation du taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, à savoir :

- 140 € sur la commune de Paris,
- 120 € dans les grandes villes (200 000 habitants et plus) et communes de la métropole du Grand Paris (cf. art. 1 du Décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015),
- 90 € dans les autres communes.

Monsieur MUNCH souhaite connaître l'évolution du taux de remboursement forfaitaire applicable pour les déplacements dans les villes relevant de la catégorie des autres communes.

Monsieur LÉONARD indique que pour ces communes, le taux de remboursement acté en Conseil d'Administration le 14 octobre 2020, qui s'établissait à 80 €, passera à 90 €.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Madame la Rectrice, constatant que le point relatif aux tarifs de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents du CROUS Lorraine n'appelle aucune autre remarque, le soumet au vote.

**Les taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement
des agents du CROUS Lorraine sont approuvés par 17 voix POUR**

9/ Concessions de logement

Monsieur LÉONARD indique que les administrateurs ont été destinataires d'un tableau portant nouvelles et fins de concessions de logement.

Monsieur LÉONARD donne lecture des nouvelles concessions de logement par nécessité absolue de service :

- Monsieur MUNCH Éric, en qualité d'agent d'astreinte H24, pour un logement situé à la Résidence Universitaire de la Haute Malgrange (logement F4), à compter du 11 juillet 2023,
- Monsieur LÉONARD Frédéric, en qualité de Directeur Général, pour un logement situé à la Résidence Universitaire Monbois Ancien (logement F5), à compter du 1^{er} août 2023.

Monsieur LÉONARD précise qu'une modification est également proposée concernant les fonctions au titre desquelles Monsieur BOUJNKH occupe un logement F5, à savoir en qualité de Directeur de la nouvelle Résidence Universitaire Monbois Libération.

Monsieur LÉONARD donne lecture des fins de concession de logement par nécessité absolue de service :

- Monsieur LÉONARD Frédéric, pour un logement F4 à la Résidence Universitaire Monbois Ancien, avec effet au 31 juillet 2023,
- Monsieur COURMEAUX Lionel, pour un logement F5 à la Résidence Universitaire Médreville, avec effet au 31 août 2023.

Monsieur LÉONARD annonce la fin de la convention d'occupation précaire accordée à Madame Agnès BÉGUÉ, ancienne Directrice Générale du CROUS Lorraine, avec effet au 13 juillet 2023.

Madame la Rectrice demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

Madame la Rectrice, constatant que les nouvelles et fins de concessions de logement n'appellent aucune autre remarque, les soumet au vote.

**Les nouvelles, fins et modification de concessions de logement
sont approuvées par 17 voix POUR**

Monsieur LÉONARD souhaite, avant que ne soit clôturée la séance du Conseil d'Administration, remercier Madame COLSON, Directrice Adjointe, pour son remarquable travail.

Monsieur BALTHAZARD informe que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 13 décembre 2023 et qu'il s'agira normalement, du dernier Conseil d'Administration de la mandature en cours, puisque se tiendront du 6 au 8 février 2024, les prochaines élections des représentants étudiants au Conseil d'Administration du CROUS Lorraine.

Monsieur LÉONARD informe qu'à l'issue du Conseil d'Administration du 13 décembre 2023, les membres du Conseil d'Administration seront invités à déjeuner au Restaurant Universitaire de Médeville.

Madame la Rectrice propose, en l'absence de question et constatant que l'ordre du jour est épuisé, de clôturer la séance du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 à 10h45.

La Rectrice déléguée pour l'ESRI
Région académique Grand Est,

Présidente du Conseil d'Administration

Véronique PERDEREAU

